

**PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
 DU COMPTE ADMINISTRATIF (C.A.) DE 2019**

En vertu des articles L.1612-12, L.2121-31, D.2342-11 et D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le Compte Administratif (C.A.) présenté annuellement par le Maire – Ordonnateur -, après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du Compte de Gestion (C.G.) établi par le Comptable de la collectivité territoriale. L'Assemblée délibérante entend, débat et arrête le C.G. du receveur sauf règlement définitif. Le vote arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Ainsi, le C.A. de 2019 est soumis au vote du Conseil Municipal du 15 juin 2020.

Conformément à l'article L.2313-1 du même Code, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au C.A. afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux, objet de la présente.

Le Budget Primitif (B.P.) de 2019 voté par Délibération n°02 du Conseil Municipal du 08 avril 2019, a été ajusté 2 fois par des Décisions Modificatives (D.M.) n°01 et n°02 (Délibérations n°07 du 26 juin 2019 et n°04 du 09 décembre 2019). L'ensemble de ces mouvements constitue les crédits ouverts sur lesquels portent l'exécution des dépenses et des recettes de 2019.

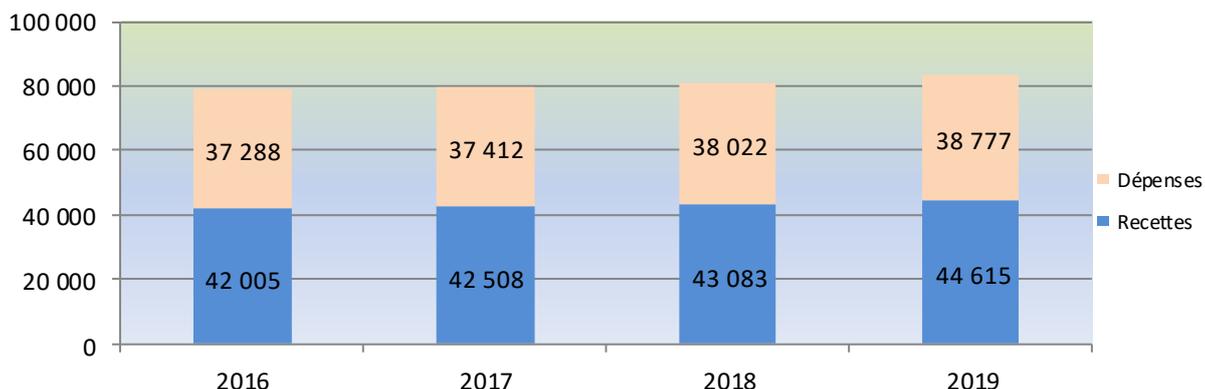
Le C.A. retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2019, y compris celles qui ont été rattachées à l'exercice.

Il est rappelé que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le résultat positif de la section de fonctionnement a été affecté en priorité pour couvrir les besoins d'investissement, et le solde, au financement du B.P. de 2020.

Le Comptable tient la comptabilité de l'Ordonnateur suivant le principe de la partie double et établit le C.G.. Les résultats comptables du C.A. et le C.G. doivent être identiques.

Une première partie du C.A. synthétise les résultats de l'exécution budgétaire et traduit l'évolution de l'équilibre financier de la ville. Ce document fournit la matière première à l'analyse financière de la ville dont sont extraits les constats explicités dans la présente note.

Présentation générale du volume global des réalisations toutes sections confondues entre 2016/2019 (en millions d'euros) :



- Le total des titres émis est de 44 615 519,11 euros (en évolution de 3,55% comparé à 2018),
- Le total des mandats est de 38 776 679,98 euros (en évolution de 1,98% comparé à 2018).

Soit un résultat à la clôture de l'exercice 2019 de 5 838 839,13 euros conforme au résultat du compte de gestion du comptable.

Extrait du compte de gestion du Comptable - Résultats de clôture 2019 :

Le tableau suivant constate les résultats d'exécution de l'exercice et l'évolution de la situation financière de la ville depuis la clôture de l'exercice précédent (en euros) :

	Résultat clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat exercice 2019	Résultat clôture exercice 2019
INVESTISSEMENT	640 420,30	-	894 034,79	1 544 455,04
FONCTIONNEMENT	4 410 446,03		1 526 648,80	4 294 384,09
TOTAL	5 060 866,03	1 642 710,74	2 420 638,54	5 838 839,13

Ces totaux incluent l'ensemble des produits et des charges affectés à l'exercice puisque dès lors qu'il y a service fait ou droits acquis, les charges et les produits de fonctionnement ont été rattachés à l'exercice.

L'excédent brut global :

L'excédent brut dégagé à la clôture de l'exercice 2019 est de **5 838 839,13** euros, il est affecté à des restes à réaliser de 2019 de **2 490 063,48** euros en dépenses et **118 693,28** euros en recettes, ainsi l'excédent net global disponible pour la gestion 2020 est de **3 467 468,93** euros.

Coefficient de fonds de roulement :

En début d'exercice 2020, l'excédent net global rapporté aux dépenses réelles de fonctionnement ramène le fonds de roulement à 38 jours, cet indicateur est la traduction que le montant des recettes est supérieur au montant des dépenses.

Enfin, après couverture du besoin de financement des investissements, le résultat net global à la clôture est excédentaire sur la période, signe du maintien d'une situation financière solide malgré l'effondrement des dotations de l'Etat.

Le graphique ci-dessous illustre l'excédent brut global entre 2016-2019 (en euros) :



Pour mémoire, le budget 2019 s'est élaboré à partir des orientations suivantes :

En dépenses,

- préservation d'un service de qualité rendu aux Campésiens,
- intervenir dans tous les quartiers de la ville,
- maintien de l'investissement à un niveau significatif répondant aux besoins de proximité de la ville,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- maîtrise de la masse salariale,

En recettes,

- fixer un potentiel d'emprunt à 1 300 000 euros,
- maintenir les taux de fiscalité des ménages au niveau de 2018,
- dégager une capacité d'autofinancement la plus élevée possible.

Les sections d'investissement et de fonctionnement structurent le budget de la ville. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) (I-) et de l'autre, la section d'investissement (II-) qui a vocation à préparer l'avenir.

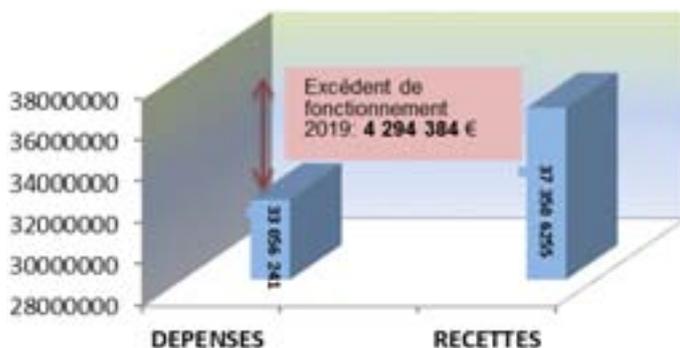
Enfin, l'analyse des coûts en €/habitant qui va suivre prend en compte la population au sens « population totale INSEE » (en nombre d'habitants) :

	2016	2017	2018	2019
Population totale lissée INSEE	25 151	25 322	25 263	24 963
Résidences secondaires	0	122	140	110
Population DGF	25 226	25 444	25 403	25 073

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2019, le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 90,5% et celui des recettes réelles est de 94,7%, ce qui explique par là même l'origine de l'excédent essentiellement lié à des moins-values de dépenses.

Le graphique ci-dessous illustre le résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice (en euros) :



Ce tableau rend compte de la volonté municipale d'un pilotage rigoureux de la gestion budgétaire de la ville dans un contexte de renforcement continu des exigences de baisse des dépenses des collectivités territoriales.

Pour rappel,

La loi de programmation des finances publiques a créé un Objectif D'Evolution de la DEpense Locale (O.D.E.D.E.L.). Pour 2018, il était de 1,2% pour le fonctionnement, à Champs-sur-Marne il a été en deçà (-2%).

Simultanément, en s'appuyant sur une baisse continue des dépenses de fonctionnement, l'Etat a défini des objectifs de désendettement pour les collectivités en projetant la baisse du besoin de financement entre 2018/2022 de 13 milliards d'euros.

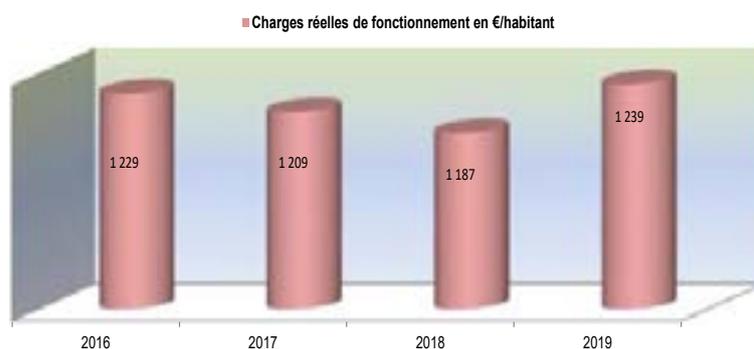
Sur l'exercice, les charges réelles de fonctionnement progressent de 3,2%,

Sur l'exercice, les produits réels de fonctionnement progressent de 2,2%.

I.1 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le tableau ci-dessous illustre les dépenses réelles de fonctionnement entre 2016 et 2019 en euros.

	2016	2017	2018	2019
Charges à caractère général	6 989 955	7 029 899	7 221 530	7 825 901
Charges de personnel	21 681 645	21 791 142	21 071 005	21 428 921
Autres charges de gestion courante (y compris groupes d'élus)	1 667 309	1 339 201	1 295 593	1 318 153
Autres charges de fonctionnement courant	0	0	0	0
Atténuations de produits	58 344	0	0	0
Charges de fonctionnement courant	30 397 253	30 160 242	29 588 128	30 572 975
Charges exceptionnelles	46 856	39 712	28 510	33 798
Charges de fonctionnement hors intérêts	30 444 109	30 199 954	29 616 638	30 606 773
Intérêts de la dette	465 622	414 600	377 814	333 508
Charges réelles de fonctionnement	30 909 731	30 614 554	29 994 452	30 940 281



Chapitre 011 – charges à caractère général 7 825 901 euros

Les charges à caractère général sont réalisées à 92,4% des prévisions, marquent une progression de 8,4% comparé à 2018 et représentent 25,3% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement. Elles regroupent les dépenses consacrées à l'acquisition de fournitures pour la voirie, de vêtements de travail, de produits d'entretien, de divers petits équipements et de prestations pour les services extérieurs (primes d'assurances, études et recherches, indemnité au comptable, frais postaux, nettoyage des locaux...).

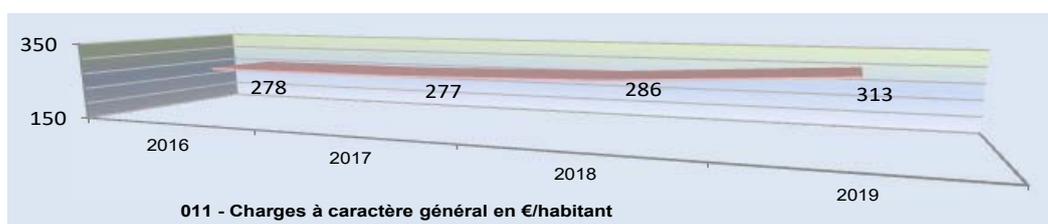
La progression des dépenses trouve sa source sur différents postes :

- achats de prestations de services (classes d'environnement, restauration scolaire) +5,4%,
- fournitures scolaires +3,34%,
- entretien de terrains +24,11%,
- transports collectifs +94,60% (fin de la compétence transport par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne C.A.P.V.M.).

Des moins values de dépenses sont constatées sur les postes suivants :

- fournitures de produits d'entretien -2,88%,
- nettoyage des locaux -17,60%,
- études et recherches -29%.

En moyenne annuelle, les charges à caractère général sont en évolution de 3,8% sur la période 2016-2019



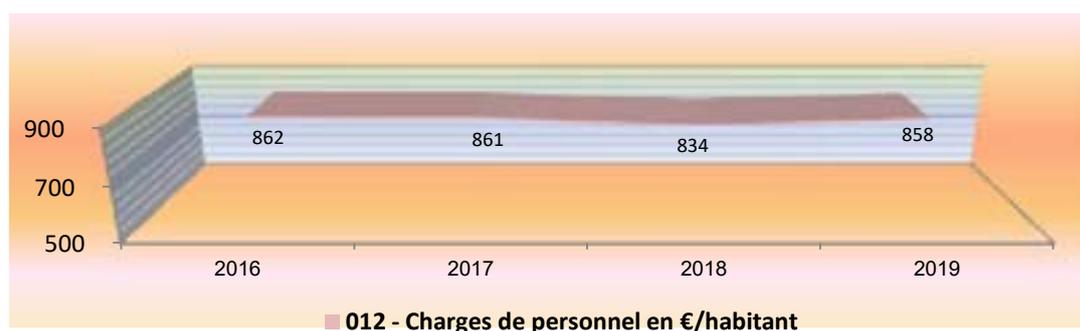
Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés 21 428 291 euros

Les charges de personnel et frais assimilés sont réalisées à 97,4% des prévisions, marquent une hausse de 1,7% comparé à 2018 et représentent 69,2% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Le poste évolue de façon mesurée entre 2018/2019, outre la prise habituelle de l'effet Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.), le budget supporte :

- une augmentation du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance horaire (S.M.I.C.) de 1,5%, du taux de cotisation de la C.N.R.A.C.L. (Caisse Nationale de Retraite des Agents de Collectivités Locales) : part agent 10,83% et part employeur 30,65%, gel du point d'indice à 4,6860 euros, prise en charge en année pleine du retour de la semaine de 4 jours pour les écoles, prise en charge des mesures de modification des carrières et des rémunérations regroupées dans le dispositif P.P.C.R. (Protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours professionnels, des Carrières et des Rémunérations).

En moyenne annuelle, les charges de personnel et frais assimilés sont en repli de 0,4% sur la période 2016/2019

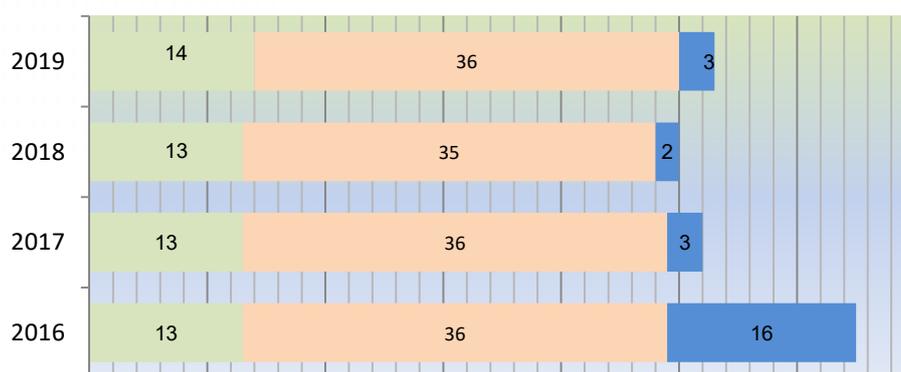


Chapitre 65 – autres charges de gestion courante 1 318 153 euros

Les autres charges de gestion courante sont réalisées à 93,3%, marquent une hausse de 1,7% comparé à 2018 et représentent 4,3% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre globalise les indemnités et frais de missions aux élus, les pertes sur créances irrécouvrables, les contributions aux organismes de regroupement, les subventions de fonctionnement aux associations.

En moyenne annuelle, les charges de gestion courante sont en repli de 7,5% sur la période 2016-2019



- Indemnités, frais de mission et de formation des Elus en €/habitant
- Subventions fonctionnement en €/habitant

Chapitre 66 – charges financières 334 158 euros

Les intérêts de la dette sont réalisés à 99,8%, marquent une baisse de 11,7% comparé à 2018 et représentent 1,1% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges financières sont essentiellement les intérêts de la dette, la tendance à la baisse de la charge de la dette est principalement due aux vieillissements des encours, aux taux d'intérêts historiquement bas négociés au cours des derniers exercices budgétaires.

En moyenne annuelle, les intérêts de la dette sont en repli de 10,5% sur la période 2016-2019

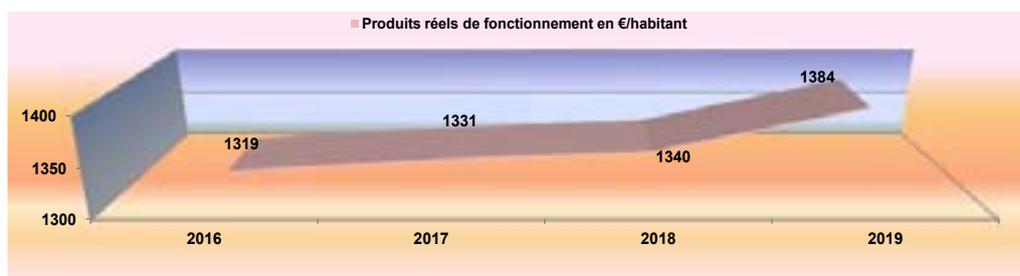


I.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent de 2,2% entre 2018 et 2019, elles sont constituées de ressources régulières (les produits d'exploitation du domaine, les impôts et taxes, les dotations, les subventions et participations et les produits de gestion courante).

Détail en euros :

	2016	2017	2018	2019
73 - Impôts et taxes	21 945 258	23 134 184	23 278 480	23 870 008
74 - Dotations et participations	8 086 247	7 443 402	7 117 687	6 884 905
70- Produits des services	2 615 481	2 594 223	2 461 258	2 737 045
75- Autres Produits de gestion courante	177 217	172 278	152 843	222 355
013- Atténuations de charges	263 007	323 516	289 518	239 613
PROD. Fonctionnement	33 087 210	33 667 604	33 299 786	33 953 926
77-78 Produits exceptionnels larges y compris cessions	80 081	44 613	542 096	619 056
PROD. DE FONCTIONNEMENT	33 167 292	33 712 217	33 841 882	34 572 982



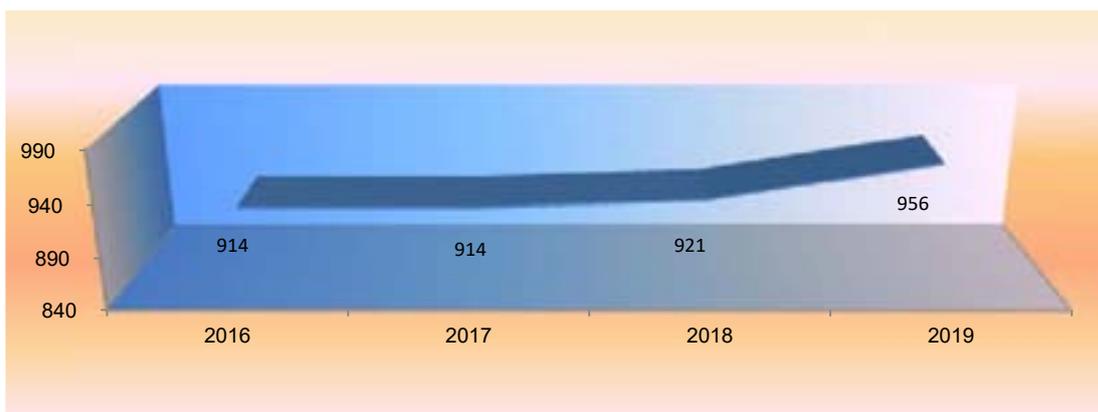
En moyenne annuelle, les produits de fonctionnement ont évolué de 0,8% sur la période 2016-2019

Chapitre 73 – impôts et taxes 23 870 008 euros

Les impôts et taxes sont réalisés à 100,5% des prévisions, représentent 69% de la structure des recettes réelles de fonctionnement (68,6% en 2018), progressent de 2,5% comparé à 2018, sont essentiellement constitués :

- pour 88,6% des produits des contributions directes locales et à travers l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne (C.A.P.V.M.),
- pour 6% des fonds de péréquation - Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) et Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.),
- pour 3,7% de la taxe additionnelle aux droits de mutations,
- pour 1,6% de la taxe sur la consommation finale d'électricité,
- pour 0,1% des autres taxes – droits de place et taxe locale sur la publicité extérieure.

En moyenne annuelle, les impôts et taxes sont en progression de 2,8% sur la période 2016-2019



73 - Impôts et taxes en €/habitant

LE PRODUIT DE LA FISCALITE « MENAGE » (en €) :

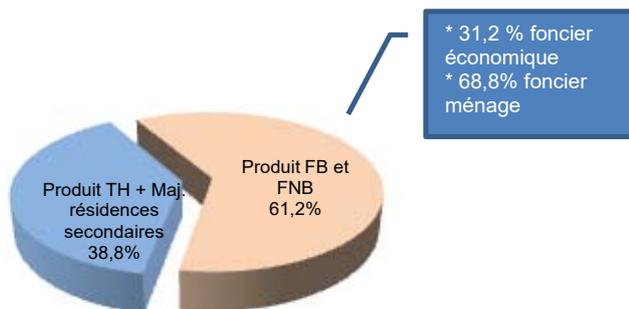
La progression des impôts directs

En 2019, les bases de taxe d'habitation (T.H.) et des taxes foncières (Foncier Bâti F.B. et Foncier Non Bâti F.N.B.) augmentent de 2,97%, qui s'expliquent par le mécanisme de revalorisation des valeurs locatives décidé en Loi de Finances (+2,2%) et l'effet du changement physique de la matière imposable.

Détail en euros :

	2016	2017	2018	2019
Produit T.H.	5 364 894	5 420 223	5 444 183	5 422 593
dont majoration T.H. résidences secondaires	21 795	20 340	24 457	25 663
Produit F.B. + Rôle supplémentaire	7 713 148	7 820 322	8 035 588	8 545 438
Produit F.N.B.	26 479	26 269	26 006	63 430
Produit des 3 taxes ménages	13 104 522	13 266 813	13 530 234	14 057 124

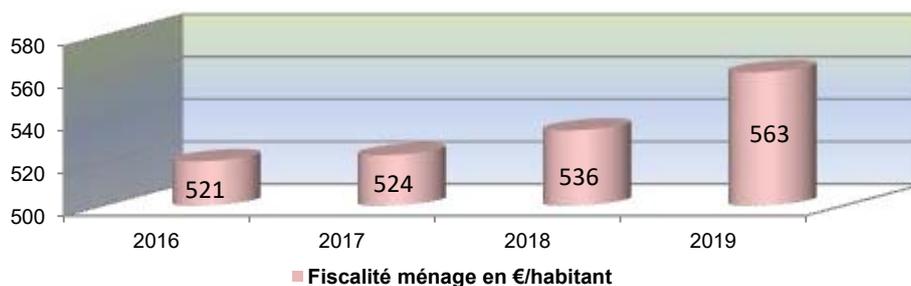
La fiscalité ménage totalise 14 057 124 € et représente 58,8% du chapitre impôts et taxes. La structure se répartit de la manière suivante en 2018 :



En moyenne annuelle, le produit des contributions directes est en progression de 2% sur la période 2016-2019

Le détail des variations de produit est le suivant :

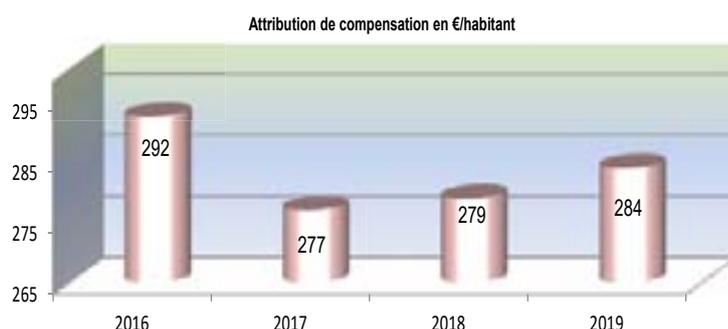
- **Taxe d'habitation** : - 21 590 euros de produit, soit une baisse de 0,3% (+0,5% en 2018) ; ainsi en l'absence de hausse de taux, la revalorisation forfaitaire des bases (+2,2% contre 1,2% en 2018), c'est le volume des exonérations en progression +9,71% qui explique la diminution du produit fiscal.
- **Taxe foncier bâti** : + 509 850 euros de produit, soit une hausse de 6,3% (2,7% en 2018). Cette hausse est le résultat de la revalorisation forfaitaire des bases de plus 2,2%, d'une évolution des bases brutes d'imposition de 4,54%.



- **L'attribution de compensation** versée par la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne réalisée à 100% des prévisions, en évolution de 0,6% comparé à 2018 (en euros) :

	2016	2017	2018	2019
Dotation communautaire nette	7 352 403	7 011 739	7 045 141	7 085 884
Attribution de compensation	7 352 403	7 011 739	7 045 141	7 085 884

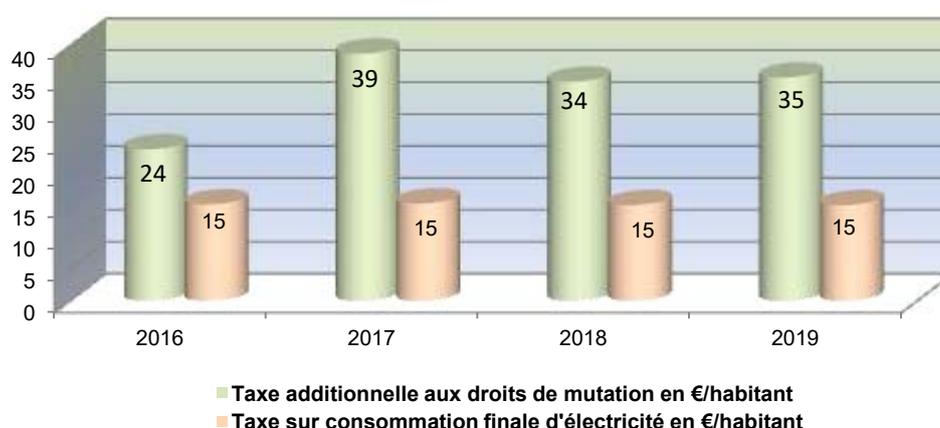
En moyenne annuelle, l'attribution de compensation est en progression de 1,2% sur la période 2016-2019



LES AUTRES RECETTES FISCALES

- **La taxe additionnelle aux droits de mutation pour 882 367 €** est réalisée à 104% des prévisions, son rendement est en évolution de 1,7 % comparé à 2018 et représente 35,34 € par habitant. Cette évolution est intimement liée aux évolutions du marché de l'immobilier (nombre de transactions –prix pratiqués sur le marché).
- **La taxe sur la consommation finale sur l'électricité pour 377 227 €** est réalisée à 99,2% des prévisions en baisse de 0,5% comparé à 2018 et représente 15,11 € par habitant. Le produit correspond à la taxe levée sur les factures d'électricité. Rappelons que la Loi du 7 décembre 2010 a institué un nouveau régime de taxation qui repose uniquement sur les consommations et non plus sur la totalité de la facture d'une part et d'autre part a mis fin à l'exonération des consommations relatives à l'éclairage public, entraînant ainsi pour la commune une hausse de produit mais également une hausse de charge.

En moyenne annuelle les autres recettes fiscales sont en progression de 1,5% sur la période 2016-2019



Les Fonds de péréquations

- **Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) et le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.)** pour 1 433 891 euros, représentent 6% de la structure des impôts et taxes.

Fonds de péréquation fiscaux en €	2016 Contributeur	2017 Bénéficiaire	2018 Bénéficiaire	2019 Bénéficiaire
Solde FSRIF	-58 344	994 292	977 356	1 067 755
Solde FPIC	338 770	397 341	384 383	366 136
Total Fonds de péréquation fiscaux	280 426	1 391 633	1 361 739	1 433 891

- **Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.)** né en 2012, ce fonds concerne les ensembles intercommunaux, est destiné à partager la richesse entre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) et l'ensemble des communes du territoire. En 2019, la ville a perçu 366 136 euros versés par la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne, en baisse de 4,7% comparé à 2018.

- **Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.)**

C'est un montant de 1 067 755 euros versé à la ville en hausse de 9,2% comparé à 2018. Ce n'est pas une dotation de l'Etat, ce F.S.R.I.F. a été créé en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes (Article L.

2531-12 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de la région.

Suite à la réforme fiscale de 2010, les établissements publics de coopération intercommunale sont exclus du fonds ; ils ont désormais vocation à participer au nouveau F.P.I.C.. Sont contributrices au Fonds toutes les communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur au potentiel financier moyen par habitant des communes de la région.

Pour la première fois, la ville est devenue inéligible au F.R.S.I.F. en 2014. En 2017, la ville est à nouveau éligible à ce fonds selon les critères qui s'appuient sur le potentiel financier de la ville, la proportion de logements sociaux et le revenu par habitant.

Entre 2018 et 2019, les fonds de péréquation sont en progression 5,3%



Chapitre 74 – dotations et participations 6 884 905 euros

Les dotations et participations sont réalisées à 98,42% des prévisions, elles représentent 19,9% de la structure des recettes réelles de fonctionnement (21,3% en 2018), en recul de 3,3% comparé à 2018 dont :

- Dotation Forfaitaire -2,4%,
- Autres dotations et subventions -11,9% de participation Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), participation département -32%.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) regroupe la Dotation Forfaitaire (D.F.) et la Dotation d'Aménagement (D.A.). Entre 2015 et 2017, les collectivités ont contribué à l'effort du Redressement des Finances Publiques (R.F.P.) en ponctionnant sur les 11 milliards des dotations de l'Etat, ce qui a représenté pour notre collectivité sur les 3 ans 1 858 761 euros. En 2019, 2^{ème} année de fin de la contribution au R.F.P., l'enveloppe globale de la D.G.F. nationale est stabilisée, en 2019 pour la ville cela s'est traduit par une baisse de 3,4%.

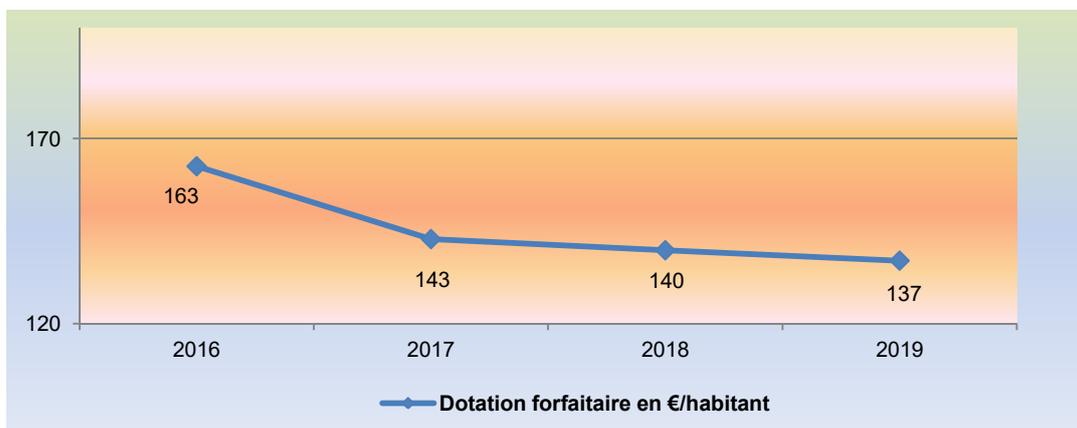
DOTATION FORFAITAIRE A COMPTER DE 2015

€	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire de référence	5 652 711	4 870 498	4 087 277	3 616 675	3 531 923
+ Variation "DF - population"	19 177	27 089	23 270	-4 376	-35 173
+ Variation "DF - besoin de financement"	-169 654	-146 115	-185 868	-80 469	-86 566
- Participation Grand Paris	0	0	0	0	0
- Contribution RFP	631 736	664 195	308 004	0	0
= Dotation forfaitaire	4 870 498	4 087 277	3 616 675	3 531 923	3 410 184
Info : Contribution RFP consolidée	886 562	1 550 757	1 858 761	1 858 761	1 858 761

EVOLUTION DE LA DOTATION FORFAITAIRE

	Moy.	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18
Evolution nominale	-8,5%	-16,1%	-11,5%	-2,3%	-3,4%
Evolution réelle	-9,4%	-16,2%	-12,4%	-3,9%	-4,4%
Inflation	0,95%	0,20%	1,00%	1,60%	1,00%

En moyenne annuelle de la dotation forfaitaire (hors inflation) est en repli réel de 9,4, % sur la période 2016-2019

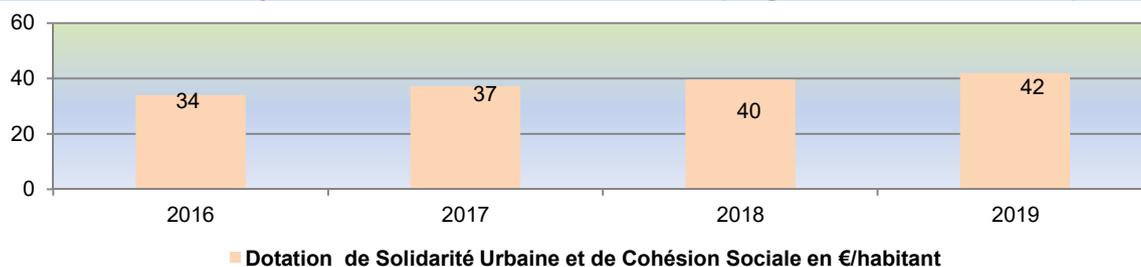


L'autre composante de la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.) 1 046 785 euros

Cette dotation contribue à l'amélioration des conditions de vie des communes urbaines. A compter de la loi de finances 2017, les modalités de répartition sont modifiées, sont éligibles les deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants (au lieu des trois premiers quarts auparavant) et le premier dixième des communes de 5 000 à 9 999 habitants classées selon un indice synthétique. Pour 2019, 688 communes sont éligibles à la D.S.U.C.S.. La ville de Champs-sur-Marne est située au 314^{ème} rang des 688 communes bénéficiaires.

C'est un montant de 1 046 785 euros reçu qui se décompose de la façon suivante : une dotation de droit commun pour 998 175 euros, une majoration supplémentaire de 53 540 € au titre des villes relevant des quartiers « politique de la ville ».

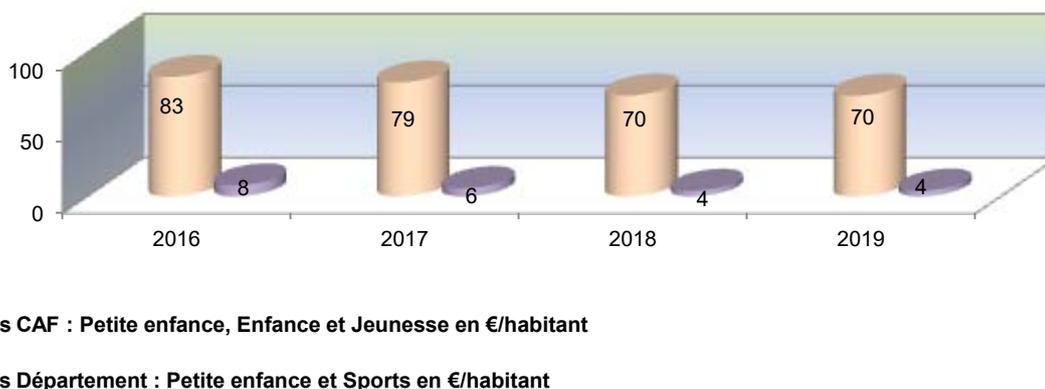
En moyenne annuelle, la D.S.U.C.S. est en progression de 4,8% sur la période



Les subventions et participations

Les subventions et participations les plus importantes versées à la commune par des tiers (Département – C.A.F. – Région) sont en baisse de 3,3% comparé à 2018. Chaque année, le poste le plus important est versé par la C.A.F. pour le fonctionnement des crèches et centres de loisirs.

En moyenne annuelle, les subventions et participations en montant sont en repli de 4,3% sur la période 2016-2019



Chapitre 70 – produits des services 2 737 044 euros

Les produits des services réalisés à 94,42% des prévisions, en hausse de 11,2% comparé à 2018 et représentent 8,1% de la structure des produits réels de fonctionnement. Ils regroupent les participations des usagers pour les services à caractère de loisirs, sportif, de restauration scolaire, social et culturel. La participation des usagers repose sur le calcul du taux d'effort (prise en compte des revenus et de la composition de la famille) qui poursuit deux objectifs, l'équité entre les usagers par le calcul du taux d'effort et la redistribution de la fiscalité au travers de notre politique tarifaire. Elles représentent 110 € par habitant.

Le rendement de ce poste évolue évidemment en fonction de la fréquentation des usagers, le retour à la semaine de 4 jours pour les enfants scolarisés a eu pour effet une fréquentation des centres de loisirs du mercredi à la journée est une des composantes de l'évolution constatée.

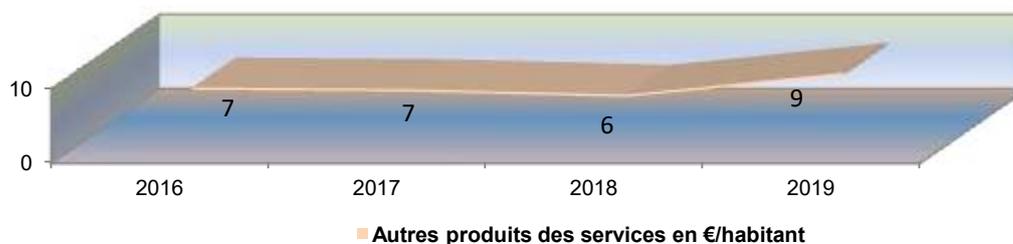
En moyenne annuelle, les produits des services sont en évolution de 1,5% sur la période 2016-2019

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante 222 355 euros

Ils sont réalisés à 148,74% des prévisions, représentent 0,7% de la structure des recettes de fonctionnement en hausse de 45,5% comparé à 2018.

Les autres produits de gestion courante se composent principalement des revenus des immeubles qui correspondent au produit de la location de certains immeubles.

En moyenne annuelle, les autres produits de gestion courante sont en repli de 3% sur la période 2016-2019



II - SECTION D'INVESTISSEMENT

II.1 - Les dépenses d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement sont de **5 668 802 euros**, soit 227 € par habitant.

La structure des dépenses se répartit de la façon suivante :

- **28%** au titre du remboursement de la dette en capital, soit **63 €** par habitant, soit 1 558 277 euros,
- **72%** au titre des dépenses d'équipements et de travaux, soit **164 €** par habitant, soit 4 084 525 euros.

Le graphique ci-dessous illustre les dépenses d'investissement en euros par habitant



Le programme d'équipements 2019 répond au plan pluriannuel d'investissement lissé pour tenir compte des difficultés d'équilibre budgétaire rencontrées en 2019 par le décalage dans le temps de certaines opérations afin de peser le moins possible sur la fiscalité des ménages.

Au nombre des programmes de travaux les plus importants, on peut citer :

○ Travaux dans les gymnases-stades	587 455 €
dont les terrains de tennis « Fontaine aux coulons »	313 330 €
les terrains de proximité	183 547 €
○ Travaux dans les groupes scolaires (G.S.) et études	1 269 000 €
le groupe scolaire du Nesles	16 885 €
le ravalement de l'école Paul Langevin	285 569 €
le remplacement des luminaires Henri Wallon	53 858 €
la réfection bordage G.S. Picasso	158 000 €
○ Programme voirie	785 264 €
dont	
- Quartier du Nesles/Branly	229 529 €
- Erables- Charmilles réaménagement parking	224 347 €
- Travaux allée du cimetière	95 889 €
○ Programme éclairage public	514 415 €
○ Programme de travaux d'équipements 5 habitats temporaires	188 531 €

II.2 - Les recettes d'investissement :

En plus de l'excédent reporté de l'exercice antérieur (650 420,20 €) et l'emprunt annuel dont le montant est limité depuis plusieurs années, les sources de financement des dépenses d'investissement se distinguent de la façon suivante :

Les recettes internes

Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée	643 836 €
Taxe d'aménagement	316 811 €
Amende de police	53 251 €

Les recettes externes

<u>Syndicat des transports Ile de France</u>	
Solde des points d'arrêt de bus	53 406 €

Subvention du Département de Seine et Marne

Contrat Intercommunal de développement départemental (C.I.D.D.)	
Stade Fontaine aux coulons	116 137 €
Réhabilitation G.S. Paul Langevin	38 758 €
Réhabilitation G.S. du Nesles	125 668 €

Préfecture de Paris

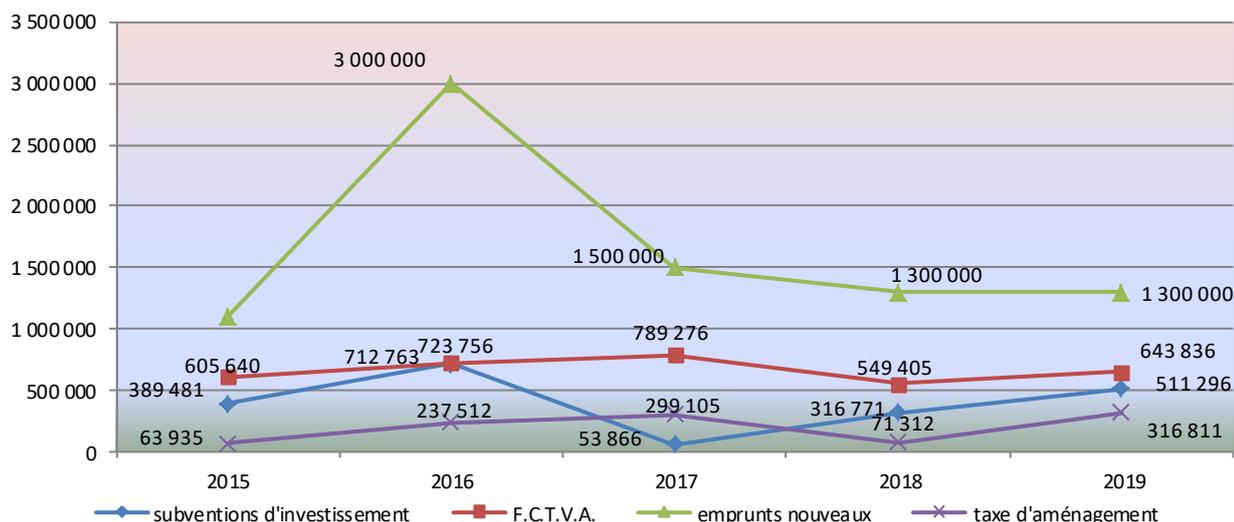
1 ^{er} acompte construction habitats temporaires	124 074 €
---	-----------

Les recettes réelles d'investissement sont de **4 456 784 euros** et se répartissent de la façon suivante :

- **29,16 %** de recettes d'emprunt,
- **70,84 %** de recettes internes.

Les recettes réelles d'investissement sont de 179 € par habitant en 2019

Le graphique ci-dessous illustre les recettes réelles d'investissement (en euros) :



III – Des marges de manœuvre qui se coordonnent

III.1 - L'endettement et la charge de la dette

Une dette maîtrisée :

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette est de 571 € par habitant, ce ratio est largement inférieur à ceux des villes de même strate 1 118 € par habitant.

Plusieurs ratios permettent d'évaluer le poids relatif de l'encours de dette et de sa charge :

- La marge d'autofinancement courant** qui rapporte les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette aux recettes courantes est de 94,7 % en 2019 pour la ville. Un ratio supérieur à 100% exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par des recettes de fonctionnement.
- Le taux d'endettement** qui mesure la charge de la dette en rapportant l'annuité de la dette aux recettes réelles de fonctionnement est de 5,65% (la moyenne nationale des villes de même strate est de 7,4% -source D.G.C.L.).
- La capacité de désendettement** (en euros) :

	2016	2017	2018	2019
Encours au 31/12	14 519 861	14 653 003	14 543 423	14 258 004
Epargne brute	2 257 560	3 097 663	3 382 431	3 042 311
= Encours / Epargne brute	6,4	4,7	4,3	4,7

La capacité de désendettement de la ville, passe de 4,3 années au 31 décembre 2018 à 4,7 années au 31 décembre 2019, elle exprime le nombre d'années d'épargne brute qu'il faudrait pour rembourser intégralement le stock de dette.

Cette année est marquée par la mobilisation du programme d'emprunt auprès de la Caisse d'épargne pour 1 300 000,00 € sur un taux fixe 0,61%.

On constate cette année encore une stabilité de la dette, elle représente 76 € par habitant « pour le remboursement du capital emprunté 63 euros par habitant et 13 euros pour le paiement des frais financiers ».

Le graphique ci-dessous illustre l'annuité de la dette - remboursement et intérêts de la dette - sur la période de 2016 à 2019 en euros :



L'annuité de la dette s'établit à 76 €/habitant

III.2 - Les soldes d'épargne

L'épargne brute :

Elle correspond aux flux de liquidité dégagé par l'activité courante de l'exercice, c'est le solde des recettes réelles de fonctionnement après règlement prioritaire des dépenses courantes, charges financières comprises. Elle est le témoin de l'aisance de la section de fonctionnement, de la capacité à s'endetter, plus cette épargne est importante, plus une dette élevée est donc tolérable. Son premier usage se trouve dans le financement de la section d'investissement à travers le remboursement de la dette en capital. Elle représente 121,80 € par habitant.

Le taux d'épargne brute dégagé en 2019 est de 8,91% contre 10,13% en 2018.

L'épargne nette :

Elle correspond à l'épargne brute moins le remboursement de la dette en capital. Le taux d'épargne nette en 2019 est 4,27% contre 5,92% en 2018. Elle permet de mesurer la capacité véritable de la ville à réaliser de nouveaux investissements. Elle représente 58,24 € par habitant.

Détail en euros :

	2016	2017	2018	2019
Produits de fonctionnement courant	33 087 210	33 667 604	33 299 786	33 953 926
- Charges de fonctionnement courant	30 397 253	30 160 242	29 588 128	30 572 975
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 689 957	3 507 361	3 711 657	3 380 951
+ Solde exceptionnel large	33 225	4 901	48 587	-5 132
= Produits exceptionnels larges*	80 081	44 613	77 097	28 666
- Charges exceptionnelles larges*	46 856	39 712	28 510	33 798
= EPARGNE DE GESTION (EG)	2 723 182	3 512 262	3 760 244	3 375 819
- Intérêts	465 622	414 600	377 814	333 508
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 257 560	3 097 663	3 382 431	3 042 311
- Capital	1 262 753	1 373 263	1 409 581	1 588 277
= EPARGNE NETTE (EN)	994 807	1 724 400	1 972 849	1 454 035